

## PROCÉDURE : Évaluation des coordinations territoriales

### CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019 VAGUE E

#### LA COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier d'auto-évaluation est composé du rapport d'auto-évaluation (**maximum 60 pages**) et de ses annexes, ainsi que des documents complémentaires suivants :

##### Organisation de la coordination territoriale

- Textes statutaires
- Organisation de la gouvernance et du pilotage
- Liste des associés et conventions d'associations
- Liste de partenaires et conventions de partenariat éventuelles

##### Documents stratégiques

- Textes et indicateurs de référence accompagnant le bilan
- Schéma d'organisation de la recherche et des formations sur le site
- Schéma directeur de la vie étudiante
- Schéma directeur du numérique/SI
- Déclaration d'axes stratégiques de la coordination territoriale pour le contrat à venir

##### Investissements d'avenir

- Synthèse des projets Investissements d'avenir sur le site
- Dossier I-Site/Idex - éventuellement rapport d'auto-évaluation I-Site/Idex

##### Moyens et fonctionnement

- Moyens humains et financiers de fonctionnement de la coordination territoriale (en propre, mutualisés, mis à disposition, etc.)
- Budget 2018, et lettre d'orientation budgétaire
- Comptes financiers 2016, 2017, 2018<sup>i</sup> accompagnés du rapport de présentation de l'agent comptable

##### Divers

Notes de positionnement et attentes des parties prenantes : la liste des parties prenantes et les modalités de recueil de ces notes seront à définir conjointement avec l'établissement coordonnateur.

#### DATES DE TRANSMISSION DES DOSSIERS :

Les dossiers sont à déposer au plus tard le 31 mai 2018

---

<sup>i</sup> Si disponible à la date de dépôt du dossier